

Entrer dans l'enseignement supérieur

# LE GUIDE DE LA PROCÉDURE

## PARCOURSUP 2023

**CE QU'IL FAUT  
SAVOIR** p. 6

**L'AGENDA** p. 10  
**LES ÉTAPES IMPORTANTES**

**LES REPÈRES**  
**SUR LE SUPÉRIEUR** p. 18

**6-7 janvier 2023**  
**Rendez-vous**  
**au Salon POSTBAC**  
**[www.reussirpostbac.fr](http://www.reussirpostbac.fr)**

# Sommaire

## Avant-propos

Pap NDIAYE, Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Sylvie RETAILLEAU, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

<b>Le guide de la procédure Parcoursup</b> .....	<b>p. 5</b>
Parcoursup : ce qu'il faut savoir .....	<b>p. 6</b>
Une info + claire, + riche, + transparente .....	<b>p. 8</b>
Restez les gardiens du temps : les calendriers .....	<b>p. 10</b>
Information : bien choisir pour réussir .....	<b>p. 12</b>
Inscription, vœux, dossiers et confirmations .....	<b>p. 13</b>
Traitement des vœux au lycée et dans le supérieur .....	<b>p. 15</b>
Proposition d'admission et réponses .....	<b>p. 17</b>
Entrer en postbac : ce qu'il faut savoir en 2023 .....	<b>p. 18</b>
Vie étudiante : c'est dès maintenant .....	<b>p. 23</b>
Les Journées Portes Ouvertes .....	<b>p. 25</b>
<b>S'informer au Salon Postbac</b> .....	<b>p. 31</b>
Un très bon moyen d'y voir plus clair .....	<b>p. 33</b>
Les bonnes astuces des étudiants .....	<b>p. 35</b>
Le Salon c'est aussi le rendez-vous des parents ! .....	<b>p. 37</b>
Préparez la suite : la check-list des parents .....	<b>p. 39</b>
Toutes les infos pour aller plus loin sur <a href="https://reussirpostbac.fr">reussirpostbac.fr</a> .....	<b>p. 41</b>

Ce guide est co-édité par le **Groupe AEFInfo** (137 rue de l'Université, 75007 Paris) et l'**Onisep** (12 mail Barthélémy Thimonnier, 77185 Lognes), avec le concours de la Région académique, des Rectorats des académies de Paris, de Créteil et de Versailles.

L'éditeur décline toute responsabilité quant aux libellés des annonces, erreurs, coquilles ou omissions que pourrait comporter ce guide.

© Postbac.

ISSN : en cours.

Dépôt légal : 1<sup>er</sup> trimestre 2023

Dernière mise à jour des informations : 28 décembre 2022

# Avant-propos

Chères lycéennes, chers lycéens,

Depuis le 20 décembre, le site [parcoursup.fr](https://parcoursup.fr) est ouvert pour vous permettre de consulter les formations qui vous accueilleront à la rentrée prochaine, d'affiner votre projet d'orientation et de vous préparer à la formulation des vœux qui débutera à partir du 18 janvier 2023.

Pour répondre à vos attentes, nous mettons à votre disposition un site Parcoursup rénové, proposant une information plus claire, plus riche et plus transparente sur l'ensemble des formations affichées. Notre objectif est de vous permettre de mieux identifier les opportunités, de comprendre la manière dont les formations recrutent et dont Parcoursup fonctionne, et d'anticiper ainsi au mieux la phase d'admission. D'ici l'ouverture des inscriptions, le 18 janvier, vous avez accès à près de 21 000 formations reconnues par l'État. Pour chacune d'entre elles, vous disposez d'une fiche de présentation avec des informations essentielles sur le contenu de la formation, son statut, les critères d'analyse des candidatures qu'elle utilisera, les dates des journées portes ouvertes, etc.

En faisant le choix d'intégrer vos notes aux épreuves terminales des enseignements de spécialité dans le dossier Parcoursup, nous souhaitons mieux valoriser votre travail durant l'année de terminale mais aussi apporter des informations nouvelles aux établissements de l'enseignement supérieur qui pourront ainsi analyser de manière plus objective les candidatures que vous aurez renseignées sur Parcoursup. C'est une avancée majeure, guidée par la volonté de faire de votre scolarité au lycée le tremplin vers l'enseignement supérieur et votre réussite.

Parce que le choix de votre orientation doit être un temps de questionnement et d'échanges, vos professeurs et l'ensemble des personnels de nos deux ministères sont pleinement mobilisés au sein de votre lycée, dans votre académie, via la plateforme ou encore via le numéro vert Parcoursup. Ils sont à votre écoute pour vous accompagner dans votre réflexion, vous aider à trouver la formation qui vous convient et vous permettre d'y réussir. Nous les en remercions !

Les différents événements qui seront organisés, tel que le Salon Postbac, seront un cadre privilégié afin que vous puissiez rencontrer des professionnels, leur poser vos questions mais aussi des étudiants qui pourront ainsi témoigner de leur expérience et de leur parcours.

Nous vous souhaitons, à toutes et à tous, beaucoup de succès dans votre parcours d'études.



**Pap Ndiaye**  
Ministre de l'Éducation  
nationale et de la Jeunesse



**Sylvie Retailleau**  
Ministre de l'Enseignement  
supérieur et de la Recherche

# Le guide de la procédure

2023

# Parcoursup : Ce qu'il faut savoir

## Son fonctionnement, ses engagements

Tout ce qu'il faut savoir pour préparer et réussir son entrée en première année dans le supérieur avec Parcoursup, la plateforme nationale de préinscription.

1 site, 1 dossier, 1 calendrier = des démarches simplifiées

### Grâce à Parcoursup, vous pouvez...

**1 Trouver au même endroit les informations sur 21 000 formations du supérieur**

**Disposer d'indications claires pour chaque formation**, pouvoir les comparer et mieux se repérer.

**Repérer les formations dont la qualité académique est contrôlée par l'État** → Apprendre à lire les « étiquettes » des formations, des symboles pour bien comprendre les certifications.

**Pouvoir identifier des formations auxquelles vous n'auriez pas pensé**, en lien avec vos recherches ou votre dossier scolaire, pour vous aider à élargir vos possibilités. → Une boîte à idées bien pratique, pour voir plus loin, sans se censurer !

**2 Candidater avec un seul et même dossier**

**Inutile de s'épuiser à faire des dizaines de dossiers** : toutes les pièces nécessaires pour votre candidature sont centralisées sur la plateforme → L'assurance d'un dossier complet, plus simple à constituer, pour dégager du temps et se concentrer sur l'orientation et les formations visées.

**3 Adopter un calendrier simple, commun à tout l'enseignement supérieur, partout en France**

**Pas de risque de s'emmêler dans les dates limites de candidatures**, de rater une formation parce qu'on n'avait pas noté la date de clôture de candidatures : la plateforme Parcoursup vous garantit un calendrier clair, des dates bien précises, les mêmes pour toutes les formations. C'est un vrai confort et cela simplifie considérablement les démarches.

→ Avec Parcoursup, c'est vous le gardien du temps. Retrouvez votre calendrier et vous ne perdrez pas le fil p. 10.

### Qui est concerné ?

Tous les lycéens qui souhaitent poursuivre en première année d'enseignement supérieur, et les étudiants en réorientation.

**Ne sont pas concernés :**

- les étudiants qui redoublent leur première année (ils doivent se ré-inscrire dans leur établissement)
- les candidats internationaux soumis à une demande d'admission préalable
- les candidats qui ne candidatent qu'à des formations étrangères
- les étudiants qui, après une période de césure, souhaitent reprendre la formation dans laquelle ils étaient inscrits (ils ont un droit de réintégration)

### PARCOURS+ POUR LES REPRISES D'ÉTUDES

Pour mieux orienter les candidats en reprise d'études, Parcoursup a créé un service dédié, en partenariat avec le ministère du Travail, les Régions, les universités et France compétences, avec des dispositifs spécifiques (conseil en évolution professionnelle, formation continue, sites des régions).

#### 4 Faire des choix au fur et à mesure, selon les réponses

Si l'orientation est souvent un peu stressante - comme toute prise de décision, Parcoursup permet de faire des choix progressifs, de **formuler des vœux sans les classer tout de suite**. Vous choisissez ensuite votre formation en fonction des propositions d'admission que vous recevez à compter du 1<sup>er</sup> juin (voir p. 17).

#### 5 Avoir accès aux informations sur les politiques publiques en faveur de l'égalité des chances

- **Des taux minimaux de lycéens boursiers** sont fixés pour favoriser leur accès dans les formations d'enseignement supérieur.
- **Des places prioritaires pour les lycéens technologiques et professionnels** dans les filières dans lesquelles ils réussissent : en BTS, pour les bacheliers professionnels et en BUT, pour les bacheliers technologiques (avec un objectif de 50 % par établissement).
- **La priorité géographique pour l'accès aux licences** : les candidats résidant en Île-de-France sont prioritaires dans les 3 académies de la région.
- **Une aide à la mobilité Parcoursup**, pour les boursiers qui souhaitent s'inscrire dans une formation en dehors de leur académie. 20 000 lycéens en bénéficient chaque année.

### Ce que ne fait pas Parcoursup

**La plateforme n'examine pas les dossiers et ne classe pas les candidatures.**

Parcoursup centralise et transmet simplement les dossiers de candidature aux établissements. **Ce sont ensuite les enseignants des établissements du supérieur** qui organisent des commissions d'examen des vœux et font très concrètement l'examen des dossiers, établissent les classements et choisissent les candidats à qui des propositions d'admission seront envoyées par l'intermédiaire de Parcoursup.

**La plateforme Parcoursup assure la transmission des candidatures aux formations** après la phase de vœux, **puis l'envoi des propositions d'admission aux candidats** pendant la phase d'admission et **recolte leurs réponses**.



### + 21 000 formations

Toutes les formations d'enseignement supérieur reconnues par l'État sont désormais référencées sur la plateforme Parcoursup, ainsi que de nombreuses formations en apprentissage.

#### PARCOURSUP PERMET :

→ de créer votre dossier de préinscription

→ de trouver des informations claires, précises et officielles, sur les différentes formations, le nombre de places, les taux de réussite, les attendus, les critères d'examen des vœux et les spécialités et/ou options recommandées

→ de formuler vos vœux de poursuite d'études sans les classer et de compléter (**avant le 9 mars**) votre dossier avec les éléments demandés par les formations choisies

→ de confirmer vos vœux (**avant le 6 avril**) pour qu'ils puissent être examinés par les formations

→ de recevoir des propositions d'admission des formations et d'y répondre (**à partir du 1<sup>er</sup> juin**)

# Une info + claire, + riche, + transparente

La plateforme Parcoursup se perfectionne chaque année : découvrez les nouveautés 2023.



La fiche détaillée de la formation au sein d'un établissement.

## De nouvelles fiches formations encore + précises pour vous aider à faire vos choix

Chaque formation est présentée en 6 rubriques, avec un zoom sur les informations les plus importantes. La meilleure façon de s'y retrouver !

- **Des informations essentielles** : formation publique ou privée, sélective/non sélective), frais de scolarité, dates de journées portes ouvertes
- **Des informations très complètes** : enseignements et options, taux de réussite, débouchés et poursuite d'études, nombre de places disponibles, informations pour les candidats en situation de handicap, chiffres clés 2022, contacts...
- **Des informations sur les modalités de candidature** : critères d'analyse de candidature et niveau d'importance, modalités et calendrier des épreuves

## Le moteur de recherche des formations + intuitif

Le moteur de recherche des formations a été totalement repensé pour être plus simple d'utilisation. Il est associé à une carte interactive qui vous permet d'être encore plus précis dans vos recherches en zoomant sur une ville ou une région qui vous intéresse.

Vous pouvez également découvrir de nouvelles formations et d'élargir vos choix grâce aux suggestions de formations similaires proposées pour chaque formation.

## Les fiches de formation : une mine d'information !

Les fiches de formation comportent des informations essentielles pour vous aider à faire vos choix de manière éclairée. Elles sont présentées de manière homogène, vous pouvez ainsi facilement les comparer entre elles. Dès que vous avez identifié des formations qui vous intéressent, n'hésitez pas à partager les fiches de formation avec votre professeur principal et votre entourage pour échanger. Des nouvelles fonctionnalités vous permettent de partager chaque fiche par mail ou en copiant le lien.





## + d'infos sur les critères des formations

Parcoursup crée une nouvelle rubrique « Comprendre les critères d'analyse des candidatures par les formations ». Vous aurez accès à :

- une vue d'ensemble des critères définis par la formation (avec leur pourcentage d'importance)
- la liste détaillée des éléments pris en compte par la formation

**Vous trouverez aussi dans cette rubrique tous les conseils des formations pour votre candidature.**



*Pour chaque formation, les informations sur le rythme d'envoi de l'année précédente vous permet d'estimer la progression de votre candidature.*

## + d'infos pour évaluer ses possibilités d'être admis

Pour chaque formation, Parcoursup vous donne encore plus de données sur les résultats de l'année dernière :

- la répartition (par type de baccalauréat) des candidats classés en 2022 par la formation et en position de recevoir une proposition d'admission
- le rythme d'envoi des propositions d'admission
- le taux d'accès selon votre baccalauréat

## Un site pour faire des simulations à partir du 18 janvier

Pour permettre aux élèves accompagnés de leurs enseignants de se familiariser avec la plateforme et d'appréhender les modalités d'inscription et de formulation des vœux, Parcoursup met à leur disposition un site de simulation.

## VOS RESSOURCES

→ [Sur parcoursup.fr](https://www.parcoursup.fr)

- **les vidéos tutos** pour chaque étape, qui expliquent la marche à suivre
- **la FAQ** enrichie au fil de l'eau des questions des élèves et de leurs familles
- **les webinaires et les tchats** organisés tout au long de la procédure, pour ne pas laisser vos questions sans réponse.
- **la rubrique « Contact »** ou l'assistance téléphonique Parcoursup (numéro vert) 0800 400 070 à partir du 18 janvier (Lundi-vendredi, 10h-16h).

→ [Filières, formations, métiers](https://www.filiere.fr)

- **Monorientationenligne.fr :** Contactez (tchat, mail ou tél. le service gratuit de l'Onisep, monorientationenligne.fr..

→ [Le Bac en détails](https://www.education.gouv.fr/bac)

Des infos, des ressources gratuites pour travailler sur [education.gouv/reussir-au-lycee](https://www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee)



## L'application Parcoursup à compter du 1<sup>er</sup> juin !

Vous recevez les notifications sur votre dossier personnel Parcoursup, les réponses à vos questions (rubrique contact) et surtout les propositions d'admission des formations auxquelles vous pourrez répondre sur la plateforme.



@Parcoursup\_info  
sur Twitter

@Parcoursupinfo  
sur Facebook et Instagram



# Restez les gardiens du temps

## Le calendrier Parcoursup



### PHASE D'INFORMATION

Informations sur : [www.terminales2022-2023.fr](http://www.terminales2022-2023.fr)

**20 DÉCEMBRE** : Ouverture de [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)

### PHASE INSCRIPTION • VŒUX • DOSSIERS

**MERCREDI 18 JANVIER**

Début de l'inscription,  
saisie des vœux  
sur [parcoursup.fr](http://parcoursup.fr)

**MARDI 9 MARS** (23h59\*)

Date limite pour  
la **saisie** des vœux

**JEUDI 6 AVRIL** (23h59\*)

Date limite de finalisation  
des dossiers et de  
**confirmation** des vœux

2<sup>e</sup> conseil de classe :  
fiche Avenir pour  
chaque vœu

Examen de chaque vœu  
dans le supérieur

### PHASE D'ADMISSION • 1<sup>ER</sup> JUIN > 13 JUILLET

Réception  
des propositions  
(oui et oui si)  
et acceptation

**4 juillet**  
résultats du bac  
Inscription  
administrative

Phase  
complémentaire  
du 15 juin au  
16 septembre

1<sup>er</sup> juillet :  
accompagnement  
individualisé  
de la CAES

# Le calendrier du Bac 2023

## Bac général et technologique

### Épreuves écrites

**lundi 20, mardi 21 et mercredi 22 mars :**  
écrits de spécialités

**mercredi 14 juin (matin) :** philosophie

### Grand oral

**lundi 19 juin -> vendredi 30 juin**

**mardi 4 juillet :** publication des résultats

**jusqu'au vendredi 7 juillet 2023 inclus :**  
épreuves du second groupe - épreuves de rattrapage

### Épreuves de remplacement

**jeudi 7 et vendredi 8 septembre ; lundi 11 -> mercredi 13 septembre :** écrits de remplacement

**vendredi 8 septembre :** épreuves écrites anticipées

## Baccalauréat professionnel

### Épreuves générales écrites communes

**mardi 13 -> vendredi 16 juin**

**lundi 19 -> vendredi 23 juin**

### Épreuves écrites du domaine général

**mardi 13 juin :** français, histoire-géographie, enseignement moral et civique

**mercredi 14 juin :** prévention, santé et environnement, économie-droit et économie-gestion

**jeudi 15 juin :** arts appliqués et cultures artistiques

**jeudi 22 juin :** langues vivantes A  
*(dans la mesure du possible, écrit et oral le même jour)*

**vendredi 23 juin :** langues vivantes B  
*(dans la mesure du possible, écrit et oral le même jour)*

**mardi 4 juillet :** publication des résultats

**jusqu'au vendredi 7 juillet inclus :**  
épreuve de contrôle du baccalauréat pro

**mardi 5, mercredi 6, jeudi 7, vendredi 8 septembre, lundi 11 -> vendredi**

**15 septembre :** épreuves de remplacement

## Et les vacances dans tout ça ?

Les élèves de la zone C seront en vacances...

- d'hiver du samedi 18 février au lundi 6 mars
- de printemps du samedi 22 avril au mardi 9 mai
- d'été à partir du samedi 8 juillet



## LE BON TUYAU : SOYEZ PARTAGEURS !

Affichez cette page sur le réfrigérateur : toute la famille aura les infos, cela rendra les choses bien plus simples, vous verrez !

Pensez à consulter aussi **les dates des JPO**, en p.25



## Janvier 2023 • Information

# Bien choisir pour réussir

La première étape, c'est d'abord de construire son projet postbac, d'explorer toutes les pistes possibles. Vous n'êtes pas tout seul dans ce cheminement.

### Une démarche d'orientation accompagnée au lycée

- **2 professeurs principaux pour vous accompagner**, à la fois dans le cadre d'un suivi individuel et d'un dialogue avec les familles ;
- **54 heures spécifiquement consacrées à l'orientation** dans votre emploi du temps ;
- **la fiche « dialogue pour l'orientation »**, renseignée au 1<sup>er</sup> trimestre est une première étape, pour partager vos premières intentions d'orientation ;
- **lors du premier conseil de classe**, l'équipe pédagogique a examiné votre projet. Elle a pu émettre des conseils et recommandations individuelles utiles pour éclairer les choix définitifs, et vous guider dans la formulation de vos vœux sur [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr) du 18 janvier au 9 mars.

### Renseignez-vous sur les formations

**Sur Parcoursup.** Utilisez le moteur de recherche des formations : saisissez des mots clés (par exemple « licence physique Cergy ») et/ou précisez vos critères de recherche (type de formation, spécialité/mention, apprentissage, internat, aménagement pour sportif de haut niveau, etc.) : le résultat de votre recherche s'affiche, assorti d'une carte interactive.

**Évaluez vos possibilités d'être admis sans vous censurer :** tenez compte des attendus et des critères des formations, du nombre de places disponibles pour 2023, de la proportion de candidats ayant reçu une proposition d'admission l'an dernier.

### Comment utiliser les attendus et critères définis par les formations ?

**Indiquez dans une première colonne, les attendus et critères de la formation :**

- les matières du lycée sur lesquelles la formation prend appui,
- les pratiques (langues, expression écrite, orale, etc.),
- les compétences et la personnalité (autonomie, travail en groupe, organisation, etc.).
- **et en face, dans une seconde colonne, vos atouts et vos « arguments » :**
- vos notes ou appréciations dans ces matières,
- ce qui peut attester de vos acquis ou de vos goûts,
- vos centres d'intérêt (activités culturelles, sportives, associatives) et leurs apports.

### VOS RESSOURCES

#### terminales2022-2023.fr

5 étapes structurantes pour aider les élèves à préparer leur entrée dans l'enseignement supérieur, avec des focus sur les filières les plus demandées et les filières d'avenir, la découverte des métiers et des formations au travers des Moocs.

#### monorientationenligne.fr

Des réponses personnalisées à vos questions sur votre projet d'orientation, les formations ou les métiers, du lundi au vendredi (10h- 20h) : service gratuit par tchat, courriel ou téléphone.

### To do list

#### Pour ne rien oublier...

- Je consulte les fiches des formations qui m'intéressent sur Parcoursup
- Je n'oublie pas de regarder aussi celles que me propose la plateforme
- Je participe aux JPO des formations repérées
- J'entre en contact avec des personnes qui pourront m'en parler et m'aider à construire mon projet

18 janvier -> 9 mars -> 6 avril 2023

## Inscription, vœux, dossiers et confirmations

Parcoursup est rythmé par des étapes précises : tout est organisé pour accompagner vos décisions. Faites les choses dans l'ordre et sans paniquer.

### À PARTIR DU 18 JANVIER, INSCRIVEZ-VOUS

Ce dont vous avez besoin :

- 1. Votre numéro INE** (Identifiant national élèves). C'est le code (dix chiffres et une lettre) qui figure sur votre relevé de notes des épreuves anticipées de Première.
- 2. Une adresse mail** que vous consultez régulièrement. C'est sur cette adresse que vous seront envoyées les réponses des formations.



Les adresses mail de vos parents peuvent être renseignées pour qu'ils reçoivent également les alertes sur la procédure.

**Renseignez aussi votre numéro de portable** (et ceux de vos parents) pour recevoir les alertes et notifications envoyées par Parcoursup.

### JUSQU'AU 9 MARS, FAITES VOS VŒUX

**Un vœu est le choix d'une formation dans un établissement**, sélective/non sélective, dans votre académie ou ailleurs.

**Vous pouvez formuler jusqu'à 10 vœux pour des formations sous statut étudiant, et 10 vœux pour des formations en apprentissage.**

Certaines formations (BTS, BUT, CPGE, IFSI, EFTS...) sont regroupées par spécialités : vous pouvez formuler des sous-vœux et ainsi candidater auprès de plusieurs établissements proposant une même formation, et cela ne comptera que pour un seul vœu.

Vous pouvez formuler :

- **1 à 10 vœux** (multiples ou non)
- **jusqu'à 10 sous-vœux par spécialité** et jusqu'à 20 sous-vœux au total, toutes formations confondues

**Le nombre des sous-vœux n'est pas limité** pour les écoles d'ingénieurs, de commerce et de management groupées en réseau et recrutant sur concours commun, les IFSI et formations paramédicales, le Parcours spécifique Accès Santé (PASS) en Île-de-France, les écoles vétérinaires et le réseau des IEP.

#### **VRAI** **FAUX**

« *L'indication des attendus permet aux bacheliers de mieux s'orienter.* »

**VRAI.** Ainsi, en STAPS : les élèves ont lu les statistiques de réussite et ont compris que STAPS est une filière scientifique. En Droit, un questionnaire d'auto-évaluation est mis en place pour permettre aux candidats de tester la cohérence profil/filière, pour des enseignements souvent mal connus des élèves.

« *La césure aussi s'organise sur Parcoursup.* »

**VRAI.** Vous pouvez en faire la demande (pour un semestre ou une année) lorsque vous saisissez vos vœux sur [parcoursup.fr](https://parcoursup.fr). Si votre vœu est accepté et après accord du responsable de l'établissement, vous serez inscrit dans la formation que vous ne suivrez qu'après votre césure. Cela garantit votre statut étudiant pendant l'année de césure et votre inscription l'année suivante, sans avoir à repasser par Parcoursup.

### JUSQU'AU 6 AVRIL : BOOSTEZ VOS DOSSIERS...

**Rédigez votre Projet de formation motivé**, pour chacun de vos vœux. Expliquez en quelques mots ce qui vous motive, vos démarches pour vous renseigner sur cette formation, vos activités et centres d'intérêts : c'est un vrai « plus » pour votre dossier. N'hésitez pas à travailler ce texte avec votre professeur principal.

#### La rubrique « Activités et centres d'intérêts »

Cette rubrique peut vous permettre d'évoquer des expériences ou des compétences non scolaires : *expérience d'encadrement, engagements ou d'animation; engagement civique, associatif ou sportif; expériences professionnelles ou stages*



Montrez ce que chaque activité vous a apporté. L'exercice est facultatif mais permet de valoriser des expériences utiles.

### ... ET CONFIRMEZ VOS VŒUX

**Pour qu'il soit définitif, vous DEVEZ CONFIRMER CHAQUE VŒU et compléter votre dossier pour chaque formation :**

- saisir votre « projet de formation motivé »
- déposer les documents demandés sur la plateforme (attestations, etc.)
- confirmer votre vœu.

**Parcoursup transmet automatiquement ces éléments aux établissements demandés. Les établissements n'ont pas connaissance de vos autres vœux ni de vos autres projets de formation motivés.**

**Indiquez vos préférences en quelques lignes confidentielles :** ces informations ne sont pas communiquées aux établissements. Elles permettent à la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) de vous proposer une formation cohérente avec votre projet, si vous ne recevez pas de réponse positive lors de la phase principale.

Vous devez aussi indiquer si vous avez candidaté (ou si vous envisagez de le faire) à des formations hors Parcoursup et si vous avez des projets professionnels ou personnels, en dehors de la plateforme.

**ATTENTION tout vœu non confirmé le 6 avril sera supprimé !**

### VRAI FAUX

« Je peux utiliser le même **Projet de formation motivé pour tous mes vœux.** »

**FAUX.** Il faut un **Projet de formation motivé** pour chaque vœu : même s'il part de la même « base » (votre formation, vos compétences), il doit être adapté aux attendus de chaque formation.

### To do list

**Pour ne rien oublier...**

- Je m'inscris sur Parcoursup avec mon INE et mon mail - je vérifie toutes mes infos
- J'affiche les dates Parcoursup sur le frigo
- Je saisis mes premiers vœux
- J'échange avec mon professeur pour évaluer mes possibilités d'être admi
- Je vais aux JPO et je parle de mon projet avec mon professeur principal et mon entourage
- Je rédige mes projets de formation motivé
- Je confirme chaque vœu avant le 6 avril
- J'indique mes préférences (au cas où...)

# TRAITEMENT DES VŒUX au lycée... et dans le supérieur

À l'issue du 2<sup>e</sup> conseil de classe, l'équipe éducative renseigne la fiche Avenir pour chacun de vos vœux. À partir de mi-avril, les établissements d'enseignement supérieur analysent votre dossier.

## La fiche Avenir, fiche de liaison entre le lycée et le supérieur

**Chaque vœu sur Parcoursup fait l'objet d'une fiche Avenir, qui comporte :**

- > les notes des deux premiers trimestres et votre classement, et pour chaque matière, les appréciations des professeurs (progrès, résultats, aptitudes, etc.) ;
- > l'appréciation générale du professeur principal (comportement, autonomie, etc.) ;
- > l'avis du proviseur sur votre vœu. À la suite du 2<sup>e</sup> conseil de classe, il estime vos capacités à réussir dans la formation demandée et émet un avis.

**L'examen des vœux dans le supérieur.** Les formations organisent des commissions pour examiner les candidatures à partir de critères définis. Ce ne sont pas des algorithmes qui étudient vos candidatures !

Ces commissions disposent des bulletins de première, des notes des épreuves anticipées de français et des notes du baccalauréat au titre du contrôle continu (lycéens généraux et technologiques) ; des bulletins scolaires des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestres (ou 1<sup>er</sup> semestre) de terminale, des notes des épreuves finales des enseignements de spécialités suivis en terminale (lycéens généraux et technologiques).

**Dans les filières sélectives,** l'admission se fait sur dossier ou sur concours.

- **Pour les lycéens de la voie professionnelle,** un quota de places en BTS vous sont destinées, avec un accès prioritaire sur avis du 2<sup>e</sup> conseil de classe.
- **Pour les lycéens de la voie technologique,** un quota de places en IUT vous sont destinées.

**En Licence,** selon votre dossier, l'université peut vous proposer un parcours de formation personnalisé, pour augmenter vos chances de réussite en première année. C'est la signification de la réponse « oui si » (cf. p.17).

• **Si une formation non sélective (licence, PASS et PPPE) a suffisamment de places,** tous les candidats recevront une proposition d'admission (« oui » ou « oui si »).

• **Si le nombre de vœux reçus par la formation est supérieur au nombre de places disponibles** et que l'université ne peut admettre tous les candidats :

- > les candidatures sont classées après étude des dossiers,
- > la priorité sera donnée à ceux dont les éléments (notes, appréciations) du parcours, la motivation et le projet sont les plus cohérents avec les exigences de la formation choisie.



Vous pouvez consulter vos fiches Avenir à partir du 1<sup>er</sup> juin dans votre dossier

## → Sur quel type de critères se fera l'admission ?

Les critères d'analyse des candidatures ainsi que leur niveau d'importance sont affichés sur Parcoursup pour chaque formation. Les résultats scolaires comptent mais aussi votre motivation et vos expériences.

## → Y a-t-il une priorité en fonction du secteur géographique ?

Vous pouvez postuler sur les formations qui vous intéressent, où qu'elles soient. Pour les formations non sélectives (licence, PASS et PPPE), pour chaque académie est fixé un pourcentage de candidats hors académie autorisés.

En Île-de-France, ce pourcentage est fixé au niveau régional (avec un pourcentage de candidats autorisés hors Île-de-France).

## → Y a-t-il une priorité pour les lycéens boursiers ?

Chaque recteur fixe pour chaque formation, sélective ou non, un taux minimum de lycéens boursiers.

1<sup>er</sup> juin-15 juillet 2023

## Propositions d'admission & réponses

### À partir du 1<sup>er</sup> juin : la phase d'admission principale

**Vous recevez les propositions d'admission de la part des formations en continu. Vous devez répondre à chaque proposition, dans le délai indiqué, et accepter celle que vous préférez le plus, pour ne pas bloquer inutilement des places qui pourraient servir à d'autres. Vous en êtes informé :**

- dans votre espace personnel sur la plateforme Parcoursup ;
- par mail : pensez à consulter régulièrement votre messagerie ;
- par SMS ;
- grâce à l'application Parcoursup.

*Vos parents, s'ils ont renseigné une adresse mail et leur numéro de portable, seront également prévenus.*

### À partir du 23 juin : la phase complémentaire

Elle permet à ceux qui n'ont pas trouvé leur place de formuler jusqu'à 10 vœux sur des formations qui ont encore des places disponibles.

### Pensez à vous inscrire dès que vous avez accepté une formation de manière définitive

**Consultez les modalités d'inscription** sur la plateforme ; vous devez fournir votre relevé de notes du bac pour vous inscrire dans la plupart des formations. **Pour vous inscrire dans une formation hors Parcoursup**, vous devrez fournir un certificat de désinscription de Parcoursup.

### Les outils de cette étape

- **L'appli Parcoursup** pour être informé en temps réel.
- **Le « répondeur automatique » si vous êtes certain de vos préférences.** Renseignez le classement de vos vœux en attente, la plateforme supprimera les moins bien placés, au fur et à mesure des réponses qui vous seront faites. Vous pouvez sortir de ce dispositif « répondeur » à tout moment.
- **Sur liste d'attente**, vous avez accès à votre rang dans le classement de la formation, à celui du dernier appelé en 2022 (le rang qu'avait le dernier candidat ayant reçu une proposition d'admission), et le nombre de places disponibles. Cela vous aide à évaluer vos possibilités d'être admis.

<p>Vous recevez <b>UNE proposition d'admission</b> (oui ou oui si)</p>	<p>❶ <b>Vous pouvez l'accepter définitivement</b> ; vous renoncez à tous vos vœux en attente.                  ❷ <b>OU vous pouvez l'accepter en maintenant le(s) vœu(x) en attente qui vous intéresse(nt) davantage.</b>                  ❸ Pensez à renoncer à ceux qui ne vous intéressent plus.</p>
<p>Vous recevez <b>PLUSIEURS propositions d'admission</b> (oui ou oui si)</p>	<p><b>Vous DEVEZ choisir UNE SEULE formation</b>, celle que vous préférez : vous l'acceptez* sur Parcoursup.</p> <p>❶ Vous renoncez aux autres propositions d'admission                  ❷ Vous pouvez maintenir les autres vœux en attente qui vous intéressent                  ❸ Vous renoncez aux vœux en attente qui ne vous intéressent plus.</p>
<p>Vous n'avez que <b>des propositions en attente</b></p>	<p>Pas de panique. Regardez, pour chaque vœu, quel est votre rang en liste d'attente et le rang du dernier appelé l'an dernier : les places se libèrent au fur et à mesure.</p>
<p>Vous n'avez                  ❶ <b>que des réponses négatives au 1<sup>er</sup> juin</b>                  ❷ <b>aucune proposition</b> avant le 1<sup>er</sup> juil.</p>	<p>❶ <b>Demandez un rendez-vous</b> au lycée ou au CIO.                  ❷ <b>la phase complémentaire</b> (15 juin-&gt; 14 septembre) <b>et la CAES</b>, que vous pouvez solliciter à compter du 1<sup>er</sup> juillet vous permettront de trouver des solutions.</p>

\* Vous pouvez renoncer à cette proposition si vous optez pour une formation hors Parcoursup, à l'étranger ou directement pour le monde du travail.

## ENTRER EN POSTBAC • Ce qu'il faut savoir

**Nouvelles formations, articulation avec le nouveau bac et premiers retours terrain sur les réformes de l'accès à l'enseignement supérieur, tout ce qu'il faut savoir cette année.**

### L'accès à toutes les formations universitaires d'Île-de-France

Les candidats des académies de Paris, Créteil ou Versailles peuvent postuler à toute l'offre de formation universitaire de la Région académique sans distinction de leur académie d'origine. Seul est maintenu un quota de « mobilité » pour les candidats des autres régions.

### OUI SI... des outils d'aide à la réussite à l'université

Si elle estime qu'un candidat n'a pas les connaissances ou compétences suffisantes pour réussir dans la formation demandée, l'université peut conditionner son admission à la mise en place d'un accompagnement spécifique (enseignements complémentaires, horaires aménagés, semestre ou année de consolidation intégrée, etc.). Ces parcours adaptés, « contrats de réussite pédagogiques », sont des facteurs de réussite. **C'est une opportunité à saisir.**

- **Cela engage l'université** à mettre des moyens supplémentaires pour vous aider à réussir.
- **Cela vous engage** à suivre ces modules complémentaires pour mettre toutes les chances de votre côté. **Si vous refusez ces modalités, vous perdez votre proposition d'admission.** Il ne s'agit pas d'une sanction mais bien d'une aide.

### SANTÉ : PASS OU LAS ?

#### Le Parcours Spécifique Accès Santé (PASS)

Le PASS est une Licence spécifique avec un cœur « santé » (30 crédits ECTS) et une option hors « santé » (Droit, Biologie, Maths, Lettres, etc. pour 10 crédits ECTS), des cours d'anglais, des modules pour découvrir les métiers de la santé, et une préparation aux épreuves de Santé (maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie ou kinésithérapie).

**Seuls les étudiants ayant validé leur PASS candidatent aux épreuves :** si vous n'y êtes pas admis, vous ne perdez pas votre année et accédez directement à la L2 correspondant à l'option de votre PASS. Vous pouvez ensuite recandidater aux études de santé en L2 ou en L3.

>> N'hésitez pas à consulter les infographies sur [parcoursup.fr](http://parcoursup.fr)

### → Les « Oui si » :

#### quel retour d'expérience ?

Un tiers des Licences ont proposé des « Oui si » et 30% des candidats ont accepté cette proposition d'accompagnement personnalisé.

Les bacheliers techno et pro représentent 21% et 19% des bénéficiaires ; ces dispositifs sont particulièrement proposés en Staps (18 %), sciences (12 %) et économie-gestion (10 %) ; ces taux restent faibles en sciences humaines (5 %), droit (6 %) et psychologie (3 %).

Les retours d'expérience agrégés à partir d'une trentaine d'universités montrent l'impact sur la réussite étudiante de ces accompagnements. Plusieurs universités adaptent leurs dispositifs au nouveau Bac pour avoir des réponses adaptées aux nouveaux profils des lycéens.



## La Licence Accès Santé (LAS)

Les LAS sont des L1 (Droit, Biologie, Maths, Lettres...) qui associent des enseignements liés à l'accès « santé » (enseignements en sciences fondamentales, en sciences humaines et sociales relevant du domaine de la santé, pour 10 crédits ECTS), des cours d'anglais, des modules de découverte des métiers de la santé, et une préparation aux épreuves de Santé.

**L'avantage ?** Vous candidatez aux études de Santé sans compromettre votre poursuite d'études ni « perdre » ces premières années.

### 2 chances de candidater aux études de santé au cours du cycle de Licence :

- + de chances de sortir avec un diplôme
- + de temps pour se préparer

## Professeurs des écoles : le parcours préparatoire (PPPE)

Prévu pour préparer des jeunes au master Meef 1<sup>er</sup> degré, le parcours préparatoire est un parcours de licence alliant des enseignements pluridisciplinaires type CPGE (en lycée) et une spécialisation adossée à la recherche (à l'université). Il est complété de stages d'observation et de pratiques dès la première année et d'une mobilité internationale en L3. Il en existe près d'une cinquantaine, dans 30 académies, dont 5 en Île-de-France.

## Le BUT, Bachelor Universitaire de technologie, en IUT

Le DUT a laissé la place au BUT qui intègre, dans ce nouveau format, la licence professionnelle dispensée en IUT. Résultat : un bac +3 professionnalisant, construit autour de ses 24 spécialités, qui recrute pour moitié bacs techno et bacs généraux.

## Prépas scientifiques : MPSI, PCSI, PTSI et MP2I

Les trois grandes filières de CPGE, MPSI, PCSI, PTSI, sont complétées par la prépa MP2I « Mathématiques, physique, ingénierie et informatique ». Cette classe préparatoire scientifique pluridisciplinaire s'adresse aux élèves qui souhaitent bénéficier d'un enseignement renforcé en sciences informatiques.

## Prépas éco-commerciales : deux parcours nouveaux

Avec la réforme du lycée, les prépas ECS et ECE - qui étaient articulées aux anciennes séries du bac - ont fusionné en une CPGE économique et commerciale voie générale (ECG), avec un tronc commun de lettres, philosophie et langues, et

### → LAS ou PASS : comment faire le bon choix ?

Si vous préférez une année plus généraliste avec de la biologie et de la physique chimie, choisissez le PASS, tout en réfléchissant soigneusement à l'option qui vous intéresse le plus, qui colorera votre poursuite d'études si vous n'êtes pas admis en santé à l'issue. Si vous êtes intéressé par les études de santé et que vos points forts sont dans des disciplines éloignées de la biologie ou non scientifiques, choisissez une licence avec option accès santé (LAS) dans le domaine qui vous intéresse le plus.



Les PASS en Île-de-France sont regroupés à l'échelle régionale. Pour demander un PASS en Île-de-France, vous formulez un vœu et chaque PASS proposé par les UFR médicales de la région correspond à un sous-vœu. Le nombre de sous-vœux pouvant être demandé n'est pas limité.

un enseignement de mathématiques (maths appliquées ou maths approfondies, au choix), ainsi qu'un enseignement de sciences humaines et sociales (économie, sociologie et histoire du monde contemporain, ou histoire, géographie et géopolitique du monde contemporain, au choix).

**À noter que l'enseignement de mathématiques (l'enseignement de spécialité ou, en terminale, l'option mathématiques complémentaires) reste conseillé dans le cursus.**

### Un accès commun aux 4 écoles vétérinaires nationales

Traditionnellement accessibles sur concours après une prépa BCPST ou TB, les écoles vétérinaires nationales proposent désormais un concours commun après le bac, pour diversifier leur recrutement social et géographique.

### ZOOM SUR L'APPRENTISSAGE : LE « COMBO » GAGNANT

• **Se former et gagner sa vie en travaillant, en même temps, en alternant périodes en centre de formation et en entreprise.**

Plus de 7500 formations supérieures sont disponibles en apprentissage sur Parcoursup, notamment en BTS et BUT. Apprenti et étudiant ont le même diplôme, l'apprenti a une expérience professionnelle en plus.

Pour la majorité des formations, vous pouvez formuler jusqu'à 10 vœux en apprentissage, **ce jusqu'à la mi-septembre 2023.**

Votre salaire dépend de votre âge, du secteur de l'entreprise et de la durée de votre contrat d'apprentissage. + d'info : consulter le simulateur de rémunération du site [alternance.gouv.fr](http://alternance.gouv.fr)

• **Un passeport pour l'emploi** : plus de 7 jeunes sur 10 (de niveau CAP à BTS) ont un emploi 7 mois après leur sortie de formation en apprentissage ; le nombre de contrats d'apprentissage signés avec les entreprises augmente chaque année.



**Pour intégrer une formation en apprentissage et être rémunéré, vous devez trouver un contrat d'apprentissage avec une entreprise.**

• **Démarrez votre recherche de contrat en entreprise sans tarder** : vous allez devoir envoyer de nombreuses candidatures. Pour maximiser vos chances, ne vous contentez pas de répondre à des offres, envoyez des candidatures spontanées : 70% des entreprises recrutent sans déposer d'offre !

• **Le centre de formation qui vous intéresse peut vous aider** à trouver votre entreprise, n'hésitez pas à le solliciter (bouton « Rendez-Vous » sur Parcoursup).

• **Votre admission en centre de formation est garantie dès que votre contrat est signé** avec l'entreprise.

### → Le Bachelor Universitaire de Technologie (BUT)

**Ce qui change** : Le BUT est un cursus complètement cohérent, pensé sur trois ans et qui délivre un grade de Licence (et non plus deux années comme le DUT ou sur deux années plus une année de licence professionnelle, la plupart des diplômés poursuivant généralement en licence pro).

Cela sécurise le parcours des étudiants, permet de mieux accompagner les bacheliers technologiques jusqu'en bac +3 et rend le diplôme cohérent avec les schémas européens (LMD).

**Ce qui ne change pas**, c'est ce qui fait le succès des IUT : les 24 spécialités, le lien fort avec l'entreprise, l'encadrement et la pédagogie par projet, avec en plus la possibilité d'avoir un DUT - diplôme intermédiaire - si le jeune veut s'arrêter au bout de 2 ans.

**Et toujours des places prioritaires pour les bacheliers technologiques** : au niveau de chaque IUT, 50 % des places seront prioritaires pour les bacheliers technologiques.

# Vie étudiante : c'est dès maintenant !

Préparez votre future vie étudiante en même temps que vous définissez vos vœux : les deux sont liés.

## Le Dossier social étudiant (DSE) : bourse et logement

C'est le dossier unique de demande de bourse et/ou de logement. Vous devez le compléter en ligne sur [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr)

- **La bourse sur critères sociaux** est versée en dix mensualités (sept. - juin, le 5 de chaque mois, à compter d'octobre). Vous recevez votre première mensualité le 30 août 2023 si votre inscription administrative est faite avant le 25 août.
- **Les logements** en résidence universitaire sont attribués en priorité aux étudiants disposant de faibles ressources financières. **Fin juin** : les premiers logements sont attribués ; **début juillet** : vous confirmez et réservez le logement choisi. Consultez le site [trouverunlogement.lescrous.fr](http://trouverunlogement.lescrous.fr)

À noter : vous avez la possibilité de consulter les offres de logements disponibles et de réserver un logement en résidence universitaire jusqu'au mois de septembre.

## Santé : le régime général de la Sécurité sociale

Les étudiants sont affiliés automatiquement au régime général de la Sécurité sociale. Vous n'avez donc aucune démarche supplémentaire à effectuer.

## La Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC)

D'un montant de 95 euros (en 2022-23), la CVEC permet aux étudiants de bénéficier des services de santé, sociaux, sportifs et culturels proposés par le campus. L'attestation d'acquiescement (ou d'exemption pour les boursiers) devra être présentée à l'établissement lors de l'inscription.

**Ne sont pas concernées** : les personnes inscrites en BTS, DMA, dans les formations comptables, en formation continue (ce qui inclut l'alternance en contrat de professionnalisation), et les étudiants en échange international en France (via des programmes type Erasmus). En savoir plus : <http://cvec.etudiant.gouv.fr>

### VOTRE ATTESTATION CVEC EN 2 MINUTES

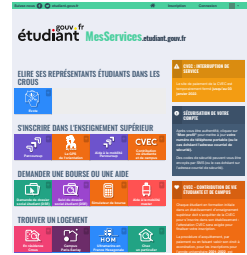
1. **Connectez-vous** sur <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

**ATTENTION** : L'acquiescement de la CVEC s'effectue uniquement sur cette plateforme sécurisée et par nul autre canal.

2. **Indiquez** votre ville d'études

3. **Acquittez-vous** de votre CVEC (paiement ou exonération)

4. **Vous obtenez** votre attestation, à présenter lors de votre inscription



→ [www.etudiant.gouv.fr](http://www.etudiant.gouv.fr)

Un portail pour centraliser toutes les informations officielles, tous les bons plans étudiants, mais aussi toutes les aides financières : aides des régions, aides au logement, prêt étudiant garanti par l'État, aide au permis de conduire pour les apprentis...

→ **Le simulateur de bourse : ne vous en privez pas !**

Les bourses d'enseignement supérieur sont attribuées plus largement que celles du secondaire. Le simulateur vous permet d'évaluer, en quelques clics, si vous êtes ou non éligible. <https://simulateur.lescrous.fr>

→ **L'aide à la mobilité**

**Parcoursup : 500 euros**

Destinée aux lycéens boursiers qui font le choix d'une formation sur Parcoursup hors de leur académie d'origine, cette aide est versée après la confirmation d'inscription.

[www.crous-creteil.fr](http://www.crous-creteil.fr)  
[www.crous-paris.fr](http://www.crous-paris.fr)  
[www.crous-versailles.f](http://www.crous-versailles.f)

# Les Journées Portes Ouvertes

Les JPO sont une étape importante pour vous aider à confirmer vos choix : c'est une occasion unique de vous familiariser avec les lieux, de rencontrer enseignants et étudiants et d'échanger avec eux : quels sont les attendus de la formation ? Correspondent-ils à vos capacités ? Pourrez-vous suivre et réussir dans cette filière ? Quelles différences avec les autres établissements ? Les portes ouvertes se déroulent généralement entre janvier et mars. Pensez à noter dans votre agenda les dates de portes ouvertes des formations qui vous intéressent.

JPO des IUT d'Île-de-France ..... p. 26

JPO des universités d'Île-de-France..... p. 28

Les JPO de tous les lycées (BTS et CPGE) sur les sites des 3 académies :

[jpo.ac-creteil.fr](http://jpo.ac-creteil.fr)

[www.ac-paris.fr](http://www.ac-paris.fr)

[www.ac-versailles.fr/jpo](http://www.ac-versailles.fr/jpo)

# IL Y A FORCÉMENT UN IUT PRÈS DE CHEZ VOUS

RETROUVEZ-NOUS À NOS PORTES OUVERTES



## BOBIGNY

1, rue de Chablis, 93017 BOBIGNY Cedex  
Tél. : 01 48 38 88 01  
JPO : 11 février (10h-17h)  
Site web : [www.iut-bobigny.univ-paris13.fr](http://www.iut-bobigny.univ-paris13.fr)



## PARIS PAJOL

20 quartier, rue du département - 75018 PARIS  
Tél. : 01 57 27 79 74  
JPO : 8 février (10h-17h)  
Sites web : <https://iut.univ-paris-diderot.fr>



## CACHAN

9, av. de la Division Leclerc, 94230 CACHAN  
Tél. : 01 41 24 11 00 - Fax : 01 41 24 11 99  
JPO : 11 février (10h-17h)  
Site web : [www.iut-cachan.universite-paris-saclay.fr](http://www.iut-cachan.universite-paris-saclay.fr)



## PARIS - RIVES DE SEINE

143, avenue de Versailles, 75016 PARIS  
Tél. : 01 76 53 47 41  
JPO : 4 février (10h-17h)  
Sites web : <https://iutparis-seine.u-paris.fr/>



## NEUVILLE-SUR-OISE

5, mail Gay-Lussac, 95000 NEUVILLE-SUR-OISE  
Tél. : 01 34 25 68 30

## PONTOISE

2, avenue Adolphe Chauvin, 95300 PONTOISE  
Tél. : 01 34 25 75 46 / 28 92

## ARGENTEUIL

95/97, rue Valère Collas, 95100 ARGENTEUIL  
Tél. : 01 39 98 34 00 / 73

## SARCELLES

34, boulevard Henri Bergson, 95200 SARCELLES  
Tél. : 01 34 38 26 00  
JPO : 11 janvier (10h-17h), CY Université, site des Chênes  
Site web : <https://cyiut.cyu.fr>



## SAINT-DENIS

Place du 8 Mai 1945, 93206 SAINT-DENIS Cedex  
Tél. : 01 49 40 61 34 / 61 35  
Fax : 01 49 40 61 36

## SAINT-DENIS-LA-PLAINE

3, rue de la Croix Faron, 93210  
SAINT-DENIS-LA-PLAINE  
JPO : voir site internet  
Site web : [www.iutds.univ-paris13.fr](http://www.iutds.univ-paris13.fr)



## SCEAUX

8, avenue Cauchy, 92330 SCEAUX  
Tél. : 01 40 91 24 99  
JPO : 11 février (10h-17h)  
Site web : [www.iut-sceaux.universite-paris-saclay.fr](http://www.iut-sceaux.universite-paris-saclay.fr)



## CRÉTEIL

61, avenue du Général de Gaulle, 94010 CRÉTEIL Cedex  
Tél. : 01 45 17 16 84  
Fax : 01 45 17 16 86

## VITRY

122, rue Paul Armangot, 94400 VITRY-SUR-SEINE  
Tél. : 01 45 17 16 84 - Fax : 01 45 17 16 86  
JPO : 1 février (14h-17h), 11 février (10h-16h)  
Site web : <http://iut.u-pec.fr>



## SÉNART

rue Georges Charpak, 77567 LIEUSAIN  
Tél. : 01 64 13 44 90  
Fax : 01 64 13 45 00  
JPO : 11 février

## FONTAINEBLEAU

route forestière Hurtaut, 77300 FONTAINEBLEAU  
Tél. : 01 60 74 68 00  
Fax : 01 60 74 68 29  
JPO : 11 février  
Site web : [www.iut-u-pec.fr](http://www.iut-u-pec.fr)



## ÉVRY

22, allée Jean-Rostand, 91025 ÉVRY Cedex

## BRÉTIGNY-SUR-ORGE

Chemin de la Tuilerie, 91220 BRÉTIGNY-SUR-ORGE

## JUVISY

6 rue Piver, 91260 JUVISY-SUR-ORGE  
Tél. scolarité : 01 69 47 72 04  
E-mail scolarité : [scolarité@iut.univ-evry.fr](mailto:scolarité@iut.univ-evry.fr)  
JPO : voir site internet  
Site web : [www.iut.univ-evry.fr](http://www.iut.univ-evry.fr)



## TREMBLAY-EN-FRANCE

3, rue de la Râperie, 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE  
Tél. : 01 41 51 12 22  
JPO : 25 janvier (9h-13h)  
Site web : [www.iut.univ-paris8.fr](http://www.iut.univ-paris8.fr)



## CHAMPS-SUR-MARNE

Cité Descartes, 2, rue Albert-Einstein,  
77420 CHAMPS-SUR-MARNE  
Tél. : 01 60 95 85 85 - Fax : 01 60 95 85 85

## MEAUX

17, rue Jablinot, BP 24, 77101 MEAUX Cedex  
Tél. : 01 64 36 44 98 - Fax : 01 64 36 44 55  
JPO : 4 février (9h30-17h)  
Site web : <https://iut.univ-gustave-eiffel.fr>



## MANTES-EN-YVELINES

7, rue Jean Hoët, 78200 MANTES-LA-JOLIE  
Tél. : 01 39 25 33 40  
JPO : 4 février (10h-17h)  
Site web : [www.iut-mantes.uvsq.fr](http://www.iut-mantes.uvsq.fr)



## MONTREUIL

140, rue de la Nouvelle France, 93100 MONTREUIL  
Tél. : 01 48 70 37 00  
JPO : 25 janvier (13h-18h)  
Site web : [www.iut.univ-paris8.fr](http://www.iut.univ-paris8.fr)



## VILLE-D'AVRAY

50, rue de Sèvres, 92410 VILLE-D'AVRAY  
Tél. : 01 40 97 48 00  
JPO : 28 janvier (10h-17h), 8 mars (14h-17h)

## NANTERRE

200, Av de la République, 92000 NANTERRE  
Tél. : 01 40 97 98 27  
JPO : voir site internet

## SAINT-CLOUD

11, avenue Pozzo di Borgo, 92210 SAINT-CLOUD  
Tél. : 01 40 97 98 20  
JPO : 28 janvier (14h-17h)  
Site web : <http://cva.parisnanterre.fr>



## ORSAY

13 av. des Sciences 91190 Gif-sur-Yvette  
Adresse postale : Plateau du Moulon, 91400 ORSAY  
Tél. : 01 69 33 60 00 - Fax : 01 60 19 33 18  
JPO : 11 février (10h-17h), 15 février (14h-17h)  
Site web : [www.iut-orsay.universite-paris-saclay.fr](http://www.iut-orsay.universite-paris-saclay.fr)



## VILLETANEUSE

99, avenue J.-B. Clément, 93430 VILLETANEUSE  
Tél. : 01 49 40 30 00  
JPO : 11 février (9h-17h)  
Site web : [www.iut.univ-paris13.fr](http://www.iut.univ-paris13.fr)

# VENEZ RENCONTRER LES UNIVERSITÉS ET LEURS ÉTUDIANTS !

Toutes les infos pour découvrir les formations sur place, avec celles et ceux qui les font vivre

 Présentiel

 Hybride

<b>Université Paris Cité</b> <a href="http://www.u-paris.fr/portes-ouvertes">www.u-paris.fr/portes-ouvertes</a>	28 janvier	10h-12h	JPO Étudier à l'université	JPO web	
	4 février	journée	Santé ( <i>filières médicales, paramédicales, rééducation et réadaptation</i> ) Sociétés et Humanités ( <i>Arts, lettres et langues; Droit, économie-gestion; Sciences humaines et sociales</i> )	multi-sites	
	11 février	journée	Sciences ( <i>sciences et technologie, cursus ingénieur</i> ) & IPGP ( <i>sciences de la Terre</i> )	multi-sites	
<b>Université Paris I Panthéon Sorbonne</b> <a href="http://www.panthéonsorbonne.fr">www.panthéonsorbonne.fr</a>	28 janvier	10h-17h	Droit, Science politique	Campus Port-Royal, 1 rue de la Glacière, Paris 13 <sup>e</sup>	
	11 février	10h-17h	Économie, Gestion, Histoire, Histoire de l'art et archéologie, Philosophie, Sciences Sociales, Géographie et Aménagement, Mathématique et Informatique Appliqués aux Sciences Humaines et Sociales, Administration Économique et Sociale	Campus Pierre Mendès-France, 90 rue de Tolbiac, Paris 13 <sup>e</sup>	
	11 février	10h-17h	Arts plastiques, Cinéma	Campus Saint Charles, 47 rue des Bergers, Paris 15 <sup>e</sup>	
<b>Université Paris Panthéon-Assas</b> <a href="https://jpo.u-paris2.fr">https://jpo.u-paris2.fr</a>	14 janvier	10h30-11h30 15h-16h	Droit (amphi 600)	Centre Vaugirard 391 rue de Vaugirard, Paris 15 <sup>e</sup>	
		9h-10h	Économie-gestion (amphi 600)		
		12h-13h	Science politique (amphi 600)		
		13h30-14h30	Information communication (amphi 600)		
		10h-11h	Collège d'économie (amphi 300)		
		12h-13h	Collège de droit (amphi 300)		
	13h30-14h30	DU Common Law / BerMüPa (amphi 300)			
	4 février	13h30-17h	Droit, Économie-gestion, AES	Centre Melun 19 rue du Château, Melun	
<b>Université Sorbonne Nouvelle</b> <a href="http://jpo.sorbonne-nouvelle.fr">jpo.sorbonne-nouvelle.fr</a>	11 février	9h30-17h30	Licence, Licence professionnelle et Master	8 avenue de Saint-Mandé, 75012 Paris	
<b>Sorbonne Université</b> <a href="http://www.sorbonne-universite.fr/jpo2023">www.sorbonne-universite.fr/jpo2023</a>	4 février	9h-17h	Faculté des Lettres : offre de formation et services	Campus Malesherbes, 108 bd Malesherbes, Paris 17 <sup>e</sup>	
		9h-13h	Faculté de Médecine : PASS et filières post PASS	Campus Pitié-Salpêtrière, 91-105 bd de l'Hôpital, Paris 13 <sup>e</sup>	
		13h-17h	Faculté de Médecine : formations paramédicales (psychomotricité, orthoptie, orthophonie)	Campus Pitié Salpêtrière, 91 bd de l'Hôpital, Paris 13 <sup>e</sup>	
		13h-17h	Faculté des Sciences et Ingénierie : formations et services	Campus Pierre et Marie Curie, 4 place Jussieu, Paris 5 <sup>e</sup>	

<b>Université Paris Nanterre</b> <a href="http://www.parisnanterre.fr">www.parisnanterre.fr</a> <a href="https://ufr-staps.parisnanterre.fr">https://ufr-staps.parisnanterre.fr</a>	15 février	12h-18h	Toutes les Licences et BUT GEA et TC	Campus de Nanterre - Hall Bâtiment Grappin 200 av. de la république 92001 Nanterre	
	11 février	9h-13h	STAPS	Campus de Nanterre - Bâtiment Alice Milliat	
<b>CY Cergy Paris Université</b> <a href="http://www.cyu.fr/jpo">www.cyu.fr/jpo</a>	11 février	10h-17h	Droit, économie et gestion, langues et études internationales, lettres, histoire, géographie, sciences et techniques, management du sport, métiers de l'éducation et du social...	JPO sur 9 sites	
<b>Université d'Évry Paris-Saclay</b> <a href="http://www.univ-evry.fr">www.univ-evry.fr</a>	11 février	10h-17h	Toutes les formations	<b>Bâtiment Premiers Cycles</b> : 15 Rue André Lalande, 91000 Évry-Courcouronnes	
<b>Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines</b> <a href="http://www.uvsq.fr">www.uvsq.fr</a>	8 février		Santé (PASS, LAS)	UFR Simone Veil - Santé	
	4 février		Toutes les formations hors Santé École d'ingénieur lsty, Institut supérieur du management, Institut d'études culturelles et internationales		
<b>Université Paris-Saclay</b> <a href="http://www.universite-paris-saclay.fr">www.universite-paris-saclay.fr</a>	11 février	10h-17h	Droit ( <i>Droit classique, Droit et langues</i> ), Économie, Gestion	Faculté Jean Monnet, 54 bd Desgranges, Sceaux	
		10h-17h	Commerce, Marketing, Gestion, Comptabilité, Finance, Ressources Humaines, Entrepreneuriat		
		10h-17h	Mathématiques, Informatique, Physique, Chimie, Biologie et Sc. de la Terre, Étude des Sciences et des Techniques, Enseignement, Biotechnologies	Faculté des Sciences. Bât. 337, rue du Doyen André Guinier, Bures-sur-Yvette	
		10h-17h	STAPS, Enseignement		
		10h-17h	Santé (PASS, LAS)	Faculté des Sciences, rue du Doyen André Guinier, Bures-sur-Yvette	
		10h-17h	Chimie, Informatique, Mesures Physiques		
		10h-17h	Électronique et Systèmes Robotisés, Informatique et Ingénierie Mathématique, Matériaux : Mécanique et Énergie, Photonique et Systèmes Optroniques	Polytech Paris-Saclay. Maison de l'ingénieur Bât. 620, rue Louis de Broglie, Orsay	
		10h-17h	Génie Électrique et Informatique Industrielle, Génie Mécanique et Productique		
<b>Université Paris 8</b> <a href="http://www.univ-paris8.fr">www.univ-paris8.fr</a>	21 janvier	10h-17h	Toutes licences	2, rue de la liberté, Saint-Denis	
<b>Université Paris Est Créteil</b> <a href="https://portesouvertes.u-pec.fr/">https://portesouvertes.u-pec.fr/</a>	11 février	10h-17h	Toutes les formations : BUT-Licence - Master Doctorat- École d'ingénieur Formations en santé	Campus Créteil - Vitry Sénart - Fontainebleau	
<b>Université Sorbonne Paris Nord</b> <a href="http://www.univ-paris13.fr/jpo">www.univ-paris13.fr/jpo</a>	11 février	10h-17h	Toutes les formations (Licence, BUT, DU, Prépa, Master, école d'ingénieur)	<b>Campus de Bobigny</b> : UFR SMBH 74 rue Marcel Cachin, Bobigny <b>Campus de la Plaine Saint Denis</b> : Halle Montjoie, 5 rue de la Croix-Faron, Saint-Denis <b>Campus de Saint-Denis</b> : IUT, place du 8 mai 1945, Saint-Denis <b>Campus de Villetaneuse</b> : 99 av. Jean-Baptiste Clément, Villetaneuse	
<b>Université Gustave Eiffel</b> <a href="https://app.imagina.com/universite-gustave-eiffel-jpo2023">https://app.imagina.com/universite-gustave-eiffel-jpo2023</a> <a href="https://orientation-lyceens.univ-gustave-eiffel.fr/">https://orientation-lyceens.univ-gustave-eiffel.fr/</a>	4 février	9h30-17h	Toutes les formations postbac (Licences, BUT), et poursuites d'études (Licences Pro, Masters, Diplômes d'ingénieurs), les services : Scolarité, Vie étudiante, Santé et Action Sociale, Sport, Bibliothèque, Orientation et Insertion Pro, Relations Internationales...	5 Bd Descartes, Champs-sur-Marne	

[www.terminales2022-2023.fr](http://www.terminales2022-2023.fr)

Pour anticiper votre entrée dans  
l'enseignement supérieur



J'explore les possibles



Je découvre les formations  
et les parcours



J'approfondis certaines filières  
pour éclairer mes choix



Je souhaite en parler



Je prépare mon entrée  
dans le supérieur